

Commune de DOMPIERRE LES EGLISES

Conseil Municipal

Procès-Verbal de la séance du vendredi 6 février 2026

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 6 février 2026 à 18 heures, selon convocation du 28 janvier 2026.

Étaient Présents : Monsieur Philippe GUIBERT Maire, Messieurs Michel ROUSSEAU, Vincent THIBAUD, Olivier BLONDET, Adjoints. Monsieur Jacky DUPLOUCH, conseiller délégué. Monsieur Didier BAIGE, conseiller municipal.

Étaient représentées : Madame Chantal LECHOPIER par Monsieur Vincent THIBAUD

Madame Odile POTARD par Monsieur Michel ROUSSEAU

Étaient absentes : Mesdames Laurence CLAUSS, Saskia VAN LISHOUT, Marie-Paule WILLEMS.

Monsieur Olivier Blondet, 3^{ème} Adjoint et Marie-Josèphe Jouanny Secrétaire de mairie sont désignés secrétaires de séance.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

I- Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 28 novembre 2025
- Examen de 3 dossiers de demande de prime à l'installation
- Demande d'acquisition de 3 parcelles : ZB 45- ZB 42 et ZB 49 chemins de la Forêt
- Avis de la commune sur le projet de parc solaire agrivoltaïque aux lieux-dits « Cotes de la Valade » et « Coutures de la Butte ». Parcelles ZY 56-ZY 57 et YC 77
- Dossier Valéco : Promesse de constitution de servitudes à conclure avec la société « CAS LIM'OVINERGIE »
- Dossier d'abreuvement : projet de bail emphytéotique entre la commune et l'association syndicale pour la location de la borne d'eau de Viville
- Délimitation cadastrale de la borne d'eau de Viville
- Questions et informations diverses.

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

II-Approbation du procès-verbal de la séance du 28 novembre 2025

Le Maire demande aux membres du conseil s'ils ont des observations à formuler sur le procès-verbal de la dernière réunion.

Aucune observation n'étant formulée le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés. Le procès-verbal du 28 novembre 2025 est ainsi arrêté.

III-Examen de 3 dossiers de demande de prime à l'installation

(Délibérations D 2026 01 – D 2026 02 – D 2026 03)

Monsieur le Maire soumet 3 demandes de prime à l'installation au conseil municipal sollicitées par des nouveaux arrivants.

DOSSIER 1 : N° 3 La loge, **DOSSIER 2** : N° 5 Les Ecures, **DOSSIER 3** : N°2 Les Ecures 87190 Dompierre-les-Eglises.

Le conseil municipal, après avoir examiné chaque dossier et constaté que toutes les conditions étaient remplies pour pouvoir bénéficier de cette aide, à 8 voix POUR autorise le Maire à mandater la somme de 2 500 € aux demandeurs.

IV-Demande d'acquisition de 3 parcelles : ZB 45- ZB 42 et ZB 49 chemins de la Forêt

(Délibération N° D2026 04)

Le Maire soumet au conseil la vente des 3 parcelles ci-dessous, chemins traversant la forêt de Dompierre :

- ZB N°45 d'une superficie de 24 ares 55 ca
- ZB N°42 d'une superficie de 31 ares 62 ca
- ZB N°49 d'une superficie de 00 ares 36 ca.

Le Maire indique qu'il est également en possession d'un courrier de Monsieur Robert Meissonnier, domicilié « Chez Leuny » 87190 Saint-Léger-Magnazeix, propriétaire de la parcelle ZB N°16 desservie par les chemins ci-dessus et souhaitant bénéficier d'un droit de passage sur ces chemins.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à 8 voix POUR :

- Décide la vente des parcelles au Groupement Foncier de l'Etang géré par Monsieur Laurent Gozard, au prix susvisé, à la seule condition que le droit de passage sollicité par Monsieur Robert Meissonnier soit mentionné sur l'acte notarié.
 - Décide de fixer le prix de vente à 0,40 euros par mètre carré, soit un prix total de 2 261,20 euros ;
- Le conseil autorise le Maire à signer tous documents afférents au présent projet et dit que les frais, droits et honoraires occasionnés par cette opération seront à la charge de l'acheteur.

V- Avis de la commune sur le projet de parc solaire agrivoltaïque aux lieux-dits « Cotes de la Valade » et « Coutures de la Butte ». Parcelles ZY 56-ZY 57 et YC 77

(Délibération N° D2026 05)

La société e-Sweet energies envisage de développer un projet de parc solaire agrivoltaïque sur des terrains situés aux lieux-dits « Côtes de la Valade » et « Coutures de la Butte », parcelles n° 56, 57, en section ZY et parcelle n°77, en section YC, dans leurs intégralités.

Une étude préalable agricole permettra de déterminer l'impact du projet sur le monde agricole et un dossier d'étude d'impact du projet sera instruit par la DREAL lors de l'instruction du dossier de permis de construire.

Considérant que le projet de parc photovoltaïque s'inscrit dans la politique actuelle de transition énergétique liée au développement des énergies renouvelables, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, émet un avis favorable pour le développement du projet de parc solaire photovoltaïque et autorise le Maire à signer tout document relatif à ce projet.

VI-Dossier Valéco : Promesse de constitution de servitudes à conclure avec la société « CAS LIM'OVINERGIE »

(Délibération N° D 2026 06)

(Monsieur Rousseau étant concerné par ce projet, ne participe ni au débat ni au vote)

Le Maire rappelle que la société dénommée « CAS LIM'OVINERGIE », représentée par la société VALECO envisage la construction et l'exploitation d'une centrale photovoltaïque sur la Commune de Magnac-Laval et sur la Commune de Dompierre-les-Eglises.

Dans le cadre de ce projet il est prévu d'aménager l'accès d'une des parcelles agricoles destinée à accueillir les panneaux solaires, cet accès se ferait notamment sur le chemin d'exploitation n° 198 cadastré section YB N°6 appartenant à la commune.

Le Maire demande au conseil de l'autoriser à signer avec la société « CAS LIM'OVINERGIE » une promesse de constitution de servitudes d'accès ainsi que la constitution de servitudes d'accès définitive. Le conseil vote à 6 voix POUR.

VII-Dossier d'abreuvement : Projet de bail emphytéotique entre la commune et l'association syndicale pour la location de la borne d'eau de Viville.

(Monsieur Rousseau quitte la salle et ne participe pas au débat).

Après discussion du conseil municipal sur ce dossier, celui-ci est reporté lors d'une prochaine séance.

VIII -Délimitation cadastrale de la borne d'eau de Viville

(Délibération N° D 2026 07)

Le Maire présente aux membres du conseil un plan de division-bornage établi par le géomètre Lehmann. Ce bornage permettrait de distinguer clairement les emprises foncières du château d'eau de Viville et la borne d'eau de Viville cadastrés actuellement sur la même parcelle, section ZA N°25. Après délimitation, le château d'eau serait situé sur la parcelle ZA N° 25a et la borne d'eau sur la parcelle ZA N° 25b.

Le conseil municipal après délibération vote à 8 voix POUR : Approuve le plan de division-bornage présenté et autorise le Maire à signer tous les documents et actes afférents à cette opération.

XI – Questions et informations diverses

Intervention de Monsieur Guibert

*1 000 cafés- commerce multiservices

Dans le cadre de la procédure engagée par 1000 cafés pour la reprise du commerce multiservices de la commune, plusieurs candidatures ont été examinées. Le Maire accompagné de Monsieur Rousseau a reçu les candidats pour un entretien et une visite des lieux.

A l'issue des rendez-vous et au regard des critères définis avec 1 000 cafés, une candidate semble correspondre aux attentes et aux besoins identifiés pour assurer la gérance de ce commerce.

Le Maire propose au conseil que la candidate vienne présenter son projet à l'ensemble du conseil municipal.

*Composteurs collectifs

La Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche sollicite la commune pour l'implantation de composteurs collectifs sur le territoire communal.

Après discussion le conseil choisit l'installation d'un seul composteur collectif au niveau du camping.

Le Maire rappelle au conseil que les courriers adressés à Monsieur le Président de la communauté de communes relatifs aux PAV sont restés sans réponse. Le Maire propose d'adresser un nouveau courrier à la communauté de communes.

*ENEDIS

Le Maire soumet pour avis un dossier établi par ENEDIS concernant des ouvrages pour l'implantation d'un nouveau poste électrique sur la commune au niveau de Lavalette-Montavie.

Monsieur Baige souhaite contacter ENEDIS pour obtenir plus de précisions sur le projet.

*Convention avec la Poste

Suite à la fermeture du relais poste qui était situé dans l'enceinte du commerce multiservices, le Maire a rencontré la directrice de la poste qui lui a proposé plusieurs solutions, notamment l'installation d'un Point de Service Ruralité au sein de la mairie. Le conseil souhaite conserver ce service au sein du commerce multiservices et attendre la réouverture de celui-ci.

*Activité de coiffeur ambulant

Le Maire informe le conseil qu'il a reçu un projet de « coiffeur ambulant » qui s'installerait ponctuellement avec une caravane entièrement équipée afin d'offrir un service de proximité aux habitants des communes rurales. Pour ce projet il est nécessaire de définir un emplacement avec accès eau et électricité, le conseil propose la place de l'église.

*Repas des Aînés

Le repas des Aînés aura lieu dimanche 22 février 2026 à 12 heures, le Maire soumet l'offre du traiteur Ardillon qui présente plusieurs propositions, il demande au conseil de choisir le menu.

Le Maire est en charge de l'organisation de ce repas et a fait appel à un groupe folklorique pour l'animation (Lous Sautadours dau Vincou)

*Devis pour la rénovation des grilles du cimetière

Le Maire présente un devis établi par l'entreprise F2C (Monsieur Silvère Perrot) pour la rénovation des grilles du cimetière, route de Saint-Léger-Magnazeix et route du Mas.

Le coût des travaux s'élève à 3 749.18 €. Le conseil approuve le devis proposé.

Intervention de Monsieur Rousseau

***Aménagement du centre bourg, secteur camping**

Monsieur Rousseau donne le compte-rendu de la réunion de chantier du 27/11/2025 et informe le conseil que les plans de récolement ont été transmis à la mairie.

*** Opération « Haiecolier »**

Dans le cadre de l'opération haiecolier, portée par la Fédération départementale de la chasse., la municipalité souhaite inviter les enfants de l'école et de la commune à participer à la plantation d'une haie le mercredi 4 mars 2026 à 15 heures.

Un goûter sera offert aux participants à la maison des Jonchères.

Le Maire indique qu'il est nécessaire d'acheter une bâche de paillage et que la préparation du terrain est offerte par Monsieur Blondet.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée à vingt heures quinze minutes.

Signatures :

Philippe Guibert, Maire

Olivier Blondet, secrétaire

